

A/T.G

AUDIENCE DU : MARDI 09 JUILLET 2024
2^E CH-CC CHAMBRE : CORRECTIONNELLE
NOMBRE DE DOSSIERS : 45

SALLE : C
HEURE : 09 HEURES

COMPOSITION :

Président : Cosme AHOYO

Assesseurs

Clotaire ZOUNHO

Lucien ABALLO

Ministère public : Raoul Olivier B. TCHIAKPE

Greffier : Gaël T. ALLADAYE

N° D'ORDRE	N° DU DOSSIER	NOM & PRENOMS DES PREVENUS	NOM & PRENOMS DES PARTIES CIVILES	INFRACTION	ORIGINE	DECISION DE LA COUR
AFFAIRES EN DELIBERE						
1.	431/PG-A/CC/23	ATAKO Théodore (SMD)	SEHOU Azandjo	Destruction de culture	Abomey	La Cour infirme, en toutes ses dispositions, le jugement N°540/IFD/23 rendu le 14 juillet 2023 par le TPI d'Abomey ; Evoquant et statuant à nouveau ; Requalifie les faits de destruction de cultures en abattage d'essences forestières sans autorisation ; Condamne le prévenu à vingt mille (20.000) francs CFA d'amende ferme ; Constate qu'il existe entre les parties un litige au fond relative à la question de droit de propriété ; Réserve les intérêts civils ; Condamne le prévenu et la partie civile aux frais pour la moitié chacun ; CPC : 10 jours pour les frais ; Délai de pourvoi : 03 jours.

2.	520/PG-A/CC/23	YOCLOUNON Rodrigue MD : 08/06/2023	FECECAM Dassa-Zoumé représenté par FAMGBA Franck	Vol et abus de confiance	Dassa-Zoumé	La Cour confirme le jugement N°071/1FD/23 rendu le 09 octobre 2023 par le TPI de Dassa-Zoumé en ce qu'il a retenu le prévenu dans les liens de la prévention d'abus de confiance ; L'infirmé cependant en ce qui concerne le quantum de la peine privative de liberté et de l'amende ; Statuant à nouveau ; Condamne le prévenu YOCLOUNON Rodrigue à trente-six (36) mois d'emprisonnement dont vingt-quatre (24) mois ferme et à cinq cent mille (500.000) francs CFA d'amende ferme et aux frais ; Dit que le reste du jugement attaqué est sans changement ; CPC : 10 jours pour les frais ; 30 jours pour l'amende ; Délai de pourvoi : 03 jours.
3.	066/PG-A/CC/24	ZOUNDEHOU Pierre FIOWA Houndjo Julien MD : 12-10-2023	TANGAN Victor TANGAN Antonin GAHOUNGA Victorin	Occupation d'immeuble frappée d'indisponibilité	Comé	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024

4.	142/PG-A/CC/24	BOKO Mathias FANOU Kodéssè Tous MD : 20-12-2023	LOKO Germain	Profanation de cadavre	Aplahoué	La Cour confirme le jugement N°009 bis/1FD/APLA/24 rendu le 24 janvier 2024 par le TPI d'Aplahoué ; Condamne les prévenus aux frais : CPC : 10 jours pour les frais ; Délai de pourvoi : 03 jours.
5.	143/PG-A/CC/24	DEGBE Romain SMD	AGOH Félicien	Abus de confiance	Aplahoué	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024



6.	145/PG-A/CC/24	BAKOLOU Bienvenu Sourou SMD	COFFI Basile	Escroquerie en tontine	Aplahoué	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024
7.	150/PG-A/CC/24	AKOHA Rosaline MD : 16-11-2023	ALINKAN Blaise et autres	Vol	Abomey	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024

8.	152/PG-A/CC/24	KINI Bernard SMD	MAMA Garba	Abattage d'un bœuf sans nécessité	Abomey	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024
9.	153/PG-A/CC/24	HOUNSA Valentin KAKPO Médard HOUNSA Chimène Tous SMD	FIHOUNDE Théodore AKE Célestin	Violences et voies de fait	Abomey	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024



10.	154/PG-A/CC/24	AFFOIGNON Thierry SMD	WAKILOU Chitou	Abus de confiance	Abomey	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024
11.	156/PG-A/CC/24	HOUNTON Nouwatin MD : 05-09-2023-	AGBODOSSINDJI Daniel	Vente de parcelle d'autrui	Abomey	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024



12.	158/PG-A/CC/24	GUEDEGBE Alfred MD : 16-11-2023	HLANNON Hyacinthe	Escroquerie	Abomey	<p>La Cour infirme, en toutes ses dispositions, le jugement N° 82/2FD/24 rendu le 22 janvier 2024 par le TPI d'Abomey ;</p> <p>Evoquant et statuant à nouveau ;</p> <p>Constate qu'il existe un doute quant à l'établissement des faits reprochés au prévenu ;</p> <p>En conséquence, relaxe au bénéfice du doute le prévenu GUEDEGBE Alfred ;</p> <p>Met les frais à la charge du trésor public ;</p> <p>Délai de pourvoi : 03 jours.</p>
13.	159/PG-A/CC/24	ZOUNON Denis 26-10-2023	OREKAN Arnaud	Mutilation, coupe, écorçage d'arbres d'autrui,	Abomey	<p>Délibéré rabattu,</p> <p>Réouverture des débats ;</p> <p>Renvoi au 22 octobre 2024 à la demande de Me Mamert ASSOGBA</p>

14.	160/PG-A/CC/24	KPONHINDO Damien MD : 06-03-2024	TCHIDEHOU Tolodé KLOBECHI Balovi	Violences et voies de fait	Aplahoué	Délibéré prorogé au 23 juillet 2024
15.	175/PG-A/CC/24	GNANLY Ambroise HOUNTCHENOU Alexis MD : 11-01-2024	BAHAGO Kado	Abattage d'animaux domestiques sans nécessité – vol d'animaux domestiques	Abomey	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024

16.	176/PG-A/CC/24	AGUIDI Mathieu DJIKOU François SMD	DAGUE DJIKOU Donatien	Coups et blessures volontaires	Abomey	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024
17.	210/PG-A/CC/24	AYEDOUN Dine MD : 20-07-2023	SINATOUNDO Sanni	Vol de chèvres	Abomey	La Cour confirme le jugement N°560/3FD/23 rendu le 16 novembre 2023 par le TPI d'Abomey en ce qu'il a retenu le prévenu dans les liens de la prevention de vol : L'infirmé cependant en ce qui concerne le quantum de la peine privative de liberté : Statuant à nouveau: Condamne le prévenu AYEDOUN Dine à vingt-quatre (24) mois d'emprisonnement dont douze (12) ferme et aux frais: CPC: 10 jours pour les frais; Délai de pourvoi : 03 jours.

18.	215/PG-A/CC/24	AHOUANGANSI-YEDE Linsi Rigobert MD : 05-05-2023	TOHAN Albert AVLESSI Assiba Célestine ADJIBI Thimothée	Escroquerie Complicité d'escroquerie	Abomey	La Cour confirme, en toutes ses dispositions, le jugement N° 598/3FD/23 rendu le 30 novembre 2023 par le TPI d'Abomey ; Condamne les prévenus aux frais ; CPC : 10 jours pour les frais ; Délai de pourvoi : 03 jours.
19.	225/PG-A/CC/24	AMIDOU Arouna ABOUBAKAR Sidi OUSMANE Ori Tous MD : 09 mai 2023	ZACHARIA Abdoulaye	Vol et recel de motocyclette – Association de malfaiteurs	Abomey	La Cour confirme, en toutes ses dispositions, le jugement N° 477/2FD/23 rendu le 05 juin 2023 par le TPI d'Abomey ; Condamne les prévenus aux frais ; CPC : 10 jours pour les frais ; Délai de pourvoi : 03 jours.

20.	280/PG-A/CC/23	AHANTO Philomon SMD	NOUHOUEMALE Roger NOUHOUEMALE Faustin NOUHOUEMALE Sylvain AHANTO Yèyimin TRINDOU Madeleine	Faux en écriture privée Fausse attestation	Abomey	Délibéré prorogé au 22 octobre 2024
-----	----------------	------------------------	---	--	--------	--

ANCIENNES AFFAIRE AVEC DETENU

21.	151/PG-A/CC/24	OBELAKOU Landry ADITIGOTO Francis GBAGUIDI Roméo AKODEDJA Serge tous MD	YELE D. Patrice	Vol de numéraires	Abomey	Renvoi au 22 octobre 2024 à la demande de Me ADJAGBA
-----	----------------	---	-----------------	-------------------	--------	--

8

NOUVELLES AFFAIRES AVEC DETENUS

22.	227/PG-A/CC/24	DOUVOEDO Wilfried MD : 23-11-2023	KOUASSI Fulgence Parfait	Escroquerie	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
23.	228/PG-A/CC/24	ADOUKONOU Victoire MEDAGBE Julien Tous MD : 22-02-2024	Etat Béninois	Vente de médicaments falsifiés	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
24.	230/PG-A/CC/24	AÏSSETCHE Rosalie MD : 19-12-2023		Détention et usage de produits psychologiques	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024

25.	231/PG-A/CC/24	SAADOU Soumana MD : 28-09-2023	SOKPEGANDE Sylvain	CBV	Abomey	Renvoi au 23 juillet 2024 pour continuation
26.	237/PG-A/CC/24	ATADEOU Edmond ASSOGBA Adeline AKLOTA Agathe Tous MD : 25-01-2024	DONOU Jacques DONOU Firmine	Déplacement	Abomey	Délibéré au 23 juillet 2024
27.	240/PG-A/CC/24	AKPOHE François MD : 31-08-2023	Etat Béninois représenté par KOUNUDJI Xavier	Faux en écriture publique	Abomey	Renvoi au 23 juillet 2024 pour constitution de conseil par le prévenu et pour sa comparution

28.	241/PG-A/CC/24	HOUËGBELOSSI Emmanuel MD : 02-08-2022	HOUANGNI Houédanou	Violences et voies de fait – menaces de mort – violences psychologiques sur femme	Abomey	Renvoi au 05 novembre 2024 à la demande du ministère public
29.	248/PG-A/CC/24	YAYA Akim MD : 26-03-2024	KASSINHIN Amenvi	Vol de moto	Savalou	Délibéré au 23 juillet 2024
30.	249/PG-A/CC/24	ADJINDA Jules MD : 04-04-2024	HEKPAZO Nayé Henri	Vol simple	Savalou	Délibéré au 23 juillet 2024

31.	293/PG-A/CC/24	IMOROU Martin HOUNDETE Théophile MD : 04-04-2024	Ministère public	Tentative de sortie frauduleuse du territoire national de produits tropicaux	Savalou	Délibéré au 05 novembre 2024
-----	----------------	--	------------------	---	---------	---------------------------------

ANCIENNES AFFAIRES SANS DETENUS

32.	404/PG-A/CC/23	BANGBAME Tondja SMD	Ayants-droit de feu AHOUANGNINOU Kochami Léon	Excès de vitesse Homicide involontaire Défaut de maîtrise	Dassa-Zoumé	Renvoi au 23 juillet 2024 pour les réquisitions du ministère public
33.	517/PG-A/CC/23	EZIN Sévérin DEGNIDE Janvier Tous MD : 02-05-2023	ELOMON Francis Et 03 autres	Destruction de cultures	Savalou	Renvoi au 23 juillet 2024 pour même motif

34.	522/PG-A/CC/23	HESSOU Cathérine MD : 28-03-2023	ADOUKONOU Assiba	Abus de confiance	Dassa-Zoumé	Renvoi au 23 juillet 2024 pour même motif
35.	523/PG-A/CC/23	SOGBOSI Bruno SMD	MANAKO Rose (décédée) NANA KO Akokoutan	Homicide involontaire	Dassa-Zoumé	Renvoi au 23 juillet 2024 pour même motif
36.	070/PG-A/CC/24	TOYI Herbert Claude Ahlin KOUANVI Sanvi tous SMD	LACLE Adjéï représentant de la collectivité EGUNLEGUEDE TEVI DJIDJOGBE	Destruction de plants et coupe illégale d'arbres	Comé	Renvoi au 22 octobre 2024 pour même motif
37.	141/PG-A/CC/24	KIDJE Ange-Marie Adrien SMD	Collectivité ZEHOU Dantondji représentée par GOUDAKPO Norbert et ZEHOU Blaise	Faux et usage de faux certificats et fausses attestations	Aplahoué	Renvoi au 23 juillet 2024 pour l'appelant absent et pour continuation

38.	168/PG-A/CC/24	GANHOU Charles MD : 07-11-2023	HOUESSO Daniel	Abus de confiance	Dassa-Zoumé	Renvoi au 23 juillet 2024 pour convoquer HOUKO Nicolas, HOUKO Aimé et GANHOU Gérard
39.	182/PG-A/CC/24	WANDOTE Moïse SMD	Ayants droit de DAGNONNOU Fidèle	Homicide involontaire Excès de vitesse Défaut de maîtrise Changement d direction sans précaution	Dassa-Zoumé	Renvoi au 22 octobre 2024 pour même motif à la diligence du ministère public
40.	185/PG-A/CC/24	ATOKOUKINDE Yves SOKPINNOU Ferdinand tous SMD	LOKO Geneviève WOROU Gisèle, AYAKA Héléne ADJIGNON LAWANI Amoudatou et autres	Homicide involontaire Blessures involontaires Excès de vitesse	Dassa-Zoumé	Renvoi au 22 octobre 2024 pour même motif à la diligence du ministère public

41.	224/PG-A/CC/24	HOUNSOU Bertrand SMD	Héritiers de feu ATTINKPEDJOU- GUEZO représentés par ATTINKPEDJOU K. Richard	Occupation d'immeuble frappé d'indisponibilité	Abomey	Renvoi au 22 octobre 2024 pour convoquer les parties à la diligence du ministère public
-----	----------------	-------------------------	--	--	--------	---

NOUVELLES AFFAIRES SANS DETENUS

42.	238/PG-A/CC/24	ADJAHE Félix ADJAHE Justin WABI Germain tous SMD	ADJAHE Claude	Violences et voies de fait	Abomey	Délibéré au 05 novembre 2024
43.	239/PG-A/CC/24	AGOSSOUGBETE Pierre MD : 31-08-2023	KOLAYA Eugène	Violation de domicile Détournement de de fonds	Abomey	Délibéré au 05 novembre 2024

44.	250/PG-A/CC/24	DOSSOU Kindéhou DOSSOU Simplicie Tous SMD	FIDEMANTIN Eric DEGNON Régis	Escroquerie en parcelle	Savalou	Renvoi au 05 novembre 2024 pour convoquer DOSSOU Simplicie et pour continuation
45.	278/PG-A/CC/24	SEGLA Gbodja Landry SMD	TOURE Mouhamadou Moustapha	Vol de numéraires	Abomey	Délibéré au 05 novembre 2024

Fait au Parquet Général d'Abomey, le 02 juillet 2024

P/LE PROCUREUR GENERAL,

LE 1^{er} SUBSTITUT GENERAL



Ambroise K. Adjiboye
Ambroise K. ADJIBOYE

ROLE ADDITIF D'AUDIENCE DU : MARDI 09 JUILLET 2024

2^E CH-CC CHAMBRE : CORRECTIONNELLE

NOMBRE DE DOSSIERS : 01

SALLE : C

HEURE : 09 HEURES

A/G

COMPOSITION :

Président : Cosme AHOYO

Assesseurs

Clotaire ZOUNHO

Lucien ABALLO

Ministère public : Raoul Olivier B. TCHIAKPE

Greffier : Toyetin Gaël ALLADAYE

N° D'ORDRE	N° DU DOSSIER	NOM & PRENOMS DES PREVENUS	NOM & PRENOMS DES PARTIES CIVILES	INFRACTION	ORIGINE	DECISION DE LA COUR
NOUVELLE AFFAIRE						
1.	321/PG-A/CC/24	GBOSSOU Honouvè MD : 22-02-2024	KENOU Bienvenu	Enlèvement de bornes – violences et voies de fait – menaces verbales de mort sous condition	Lokossa	La Cour, Statuant publiquement, contradictoirement, à l'égard du prévenu, par arrêt réputé contradictoire à l'égard de la victime, par arrêt avant dire droit, en cause d'appel et en dernier ressort ; Déclare recevable la demande de mise en liberté provisoire du prévenu GBOSSOU Honouvè ; Réserve les frais ; Délai de pourvoi : un (01) jour ; Renvoie au 05 novembre 2024 pour convoquer la victime et pour continuation.

Fait au Parquet Général d'Abomey, le 03 juillet 2024

P/LE PROCUREUR GENERAL,

LE 1^{er} SUBSTITUT GENERAL

Ambroise K. ADJIBOYE

